

*Date de dépôt : 14 mars 2012*

**Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Henry Rappaz : Qui d de l'engagement du Lt.-Col Bergonzoli au centre de formation de la police cantonale genevoise ? (question 5)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En complément à l'IUE 1348, je souhaite poser une cinquième question :*

**Ma question est la suivante :**

*Dès lors que le cahier des charges des deux fonctions, soit directeur de l'Académie de Police et Coordinateur romand sont parfaitement clairs, nous désirons comprendre quelles sont les raisons qui ont conduit les Conseils d'Etat vaudois et genevois à accepter ce doublon ?*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Les missions confiées par la CLDJP au coordinateur des écoles romandes de police ne sont absolument pas identiques à celles confiées par le canton de Genève à M. Bergonzoli. Le Conseil d'Etat invite à se référer à la réponse donnée à l'IUE 13 48, qui rappelle le contexte de la mission et les objectifs donnés à M. Bergonzoli.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER